

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2009

Publication : 03/04/2009

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-4-3-6

Séance du vendredi 20 mars 2009

BARTENHEIM

RD 21 I – Suppression du PN 204 – Centre Ville

Convention de domanialité/entretien/transfert de gestion

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président à signer et à exécuter, avec la Ville de BARTENHEIM, la convention de domanialité/entretien/transfert de gestion de l'ouvrage dénivelé de suppression du PN 204 – Centre Ville. Cette convention est jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions